

SELECTION

Dossier scolaire

Test technique : Mardi 28 avril 2026

Piscine communautaire d'Aurillac 15h30 – 17h00

Se munir de :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation

Ou licence pour les enfants en club

Maillot, bonnet de bain, serviette

Dossier de candidature à retirer secrétariat de direction du collège la Ponétie :

Ce.0150729L@ac-clermont.fr

Tél : 04 71 64 60 33

140 avenue du Général Leclerc

15000 AURILLAC

Tous les élèves issus du secteur ou hors secteur, désirant intégrer une section sportive, doivent retirer un imprimé de demande de dérogation auprès de l'école d'origine. (attention de bien respecter les dates limites)

Les demandes de dérogation sont à envoyer par les parents à l'Inspection Académique pour le Mardi 26 mai 2026 délai de rigueur.

Pour les élèves déjà inscrits les années précédentes, le maintien en section sera étudié à la fin de chaque année scolaire.

OBJECTIFS

Déterminés par les 5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Obj 1 : domaine 1 Former de jeunes nageurs de bon niveau en leur offrant des séquences d'entraînement intégrées à l'emploi du temps.

Obj 2 : domaine 2 Construire des repères et outils pour optimiser sa pratique sportive.

Obj 3 : domaine 3 Former des jeunes officiels et dirigeants UNSS dans la spécialité natation sportive.

Obj 4 : domaine 4 Construire les informations et les repères permettant d'entretenir sa santé, en adoptant une hygiène de vie compatible avec une pratique sportive intense et une scolarité réussie.

Obj 5 : domaines 3 et 5 Former de jeunes nageurs capables d'analyser leur pratique sportive et d'évaluer leurs capacités, leur permettre de s'engager dans des projets de formation adaptés.

FONCTIONNEMENT

Piscine communautaire : 2 séances hebdomadaires le mardi et jeudi

Encadrement sportif : la SSS natation sous la responsabilité de l'enseignant d'EPS qui assure la liaison entre l'établissement scolaire, les clubs, les élèves et leur famille. Il organise et prend en charge les entraînements avec un éducateur, titulaire du BEESAN, mis à disposition par l'ASPTT.

Suivi des résultats scolaires : assuré par le professeur référent. Si les résultats se fragilisent, l'élève peut temporairement être suspendu de la section avec proposition de devoirs faits.



Collège La Ponétie

**SECTION SPORTIVE SCOLAIRE NATATION
2026 - 2027**

140 av du Général Leclerc 15000 Aurillac

Tél : 04.71.64.60.33

ce.0150729L@ac-clermont.fr

**CLUB SUPPORT
A.S.P.T.T AURILLAC**

Association loi 1901

